

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du Mercredi 27 Juin 2012

Le Conseil Municipal d'Avesnes-sur-Helpe s'est réuni le Mercredi 27 Juin 2012 à 18 Heures au Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Alain POYART, Maire, et sur convocation adressée le 21 Juin 2012.

Etaient présents : M. POYART Alain, Maire, Mme DEZITTER Marie-Annick, Adjointe au Maire, Mme RANSON Bernadette, Adjointe au Maire, Mme JACQUEMIN Marie-Noëlle, Adjointe au Maire, Mme DESFOSSEZ Nicole, Adjointe au Maire, M. BODA Michel, Adjoint au Maire, M. LEPORCQ Pascal, Adjoint au Maire, M. CARON Paul, M. PETIT Pierre, M. DUBUS Philippe, M. ROUSSELLE Jacky, M. BOUTE Henri, M. LEFEVRE Gilbert, Mme GRAVET Hélène, M. COLNOT Alain, M. GHEZAL Saïd, M. DELSIGNE Denis, Mme LOUCIF Dalila, Mme MENET Cathy.

Représentés par procuration: M. Michel LEROY, Adjoint au Maire (par M. Alain POYART) ; M. Jean-Claude DUCARNE, Adjoint au Maire (par M. Henri BOUTE) ; Mme Marie-José HÉVIN (par Mme Marie-Annick DEZITTER) ; Mme Martine MASUYER (par M. Jacky ROUSSELLE) ; Mme Marie-Ange BALASSE (par M. Gilbert LEFEVRE) ; Mme Christie BUISSET (par Mme Marie-Noëlle JACQUEMIN).

Absents excusés :M. MICHAUX Christian.

Absents : Mmes Angélique CHARBONNEAU et Christiane DEMATTE, M. HAUSEMONT Sébastien.

▪ **Compte-rendu des réunions de Conseil Municipal des 14 et 28 Mars 2012 :**

Mr DELSIGNE fait remarquer qu'à la réunion du 28 Mars 2012, il avait la procuration de Madame MENET ; donc pour le vote des taux d'impôts locaux et pour le vote du budget primitif 2012 de la Ville, il y avait 2 abstentions (Monsieur DELSIGNE et Madame MENET) et non une seule.

- Même remarque de Monsieur GHEZAL pour la réunion du 14 Mars 2012, où il disposait de la procuration de Madame Dalila LOUCIF : il y a donc eu 4 abstentions (Madame MENET, Monsieur DELSIGNE, Monsieur GHEZAL et Madame LOUCIF) et non 3 pour l'affectation du résultat et l'inscription de l'excédent de fonctionnement. Pour les tarifs de restauration scolaire, il y a eu deux voix contre (Monsieur GHEZAL et Madame LOUCIF) et non une seule. Sous ces 2 réserves les compte-rendus des réunions des 14 et 28 Mars 2012 sont approuvés à l'unanimité.

Affaires financières

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DEZITTER, Adjointe aux finances pour l'examen des comptes administratifs 2011 de la Ville, du Caméo et du Centre Socio Culturel.

- Compte administratif de la Ville : « On a déjà fait le point sur les différents postes budgétaires lors du D.O.B. et lors du vote du budget primitif 2012 » rappelle Madame DEZITTER avant d'entamer le commentaire du document :
- Vue d'ensemble pages 1, 2 et 3
- Présentation générale pages 4 et 5
- Balance générale : pages 6 et 7
- puis détail de la section de fonctionnement : pages 8, 9, 10, 11
- détail de la section d'investissement : pages 12 à 14
- puis détail par opération : pages 15 à 41
- puis présentation fonctionnelle : pages 42 à 49

Le compte de Gestion du Receveur Municipal est arrêté aux mêmes chiffres.

Monsieur le Maire revient sur le compte administratif :

« Au niveau du fonctionnement on a fait des efforts pour maîtriser les dépenses, même si c'est difficile pour les carburants et les fluides ». En investissement on a fait ce qu'on a pu réaliser, il y a pas mal de reports... »

Monsieur DELSIGNE intervient : « Ce compte ne fait que refléter l'action municipale, donc je m'abstiendrai... ». Concernant la maîtrise des coûts de fonctionnement, je constate effectivement que le résultat de clôture est doublé par rapport à 2010, par contre on n'est toujours pas d'accord sur les recettes à réaliser en recettes d'investissement, et donc le résultat n'est pas très bon, c'est pour quoi je m'abstiens ».

Madame DEZITTER fait part de son désaccord : « Chapitre par chapitre , les dépenses du 011 sont en baisse, donc on ne peut pas dire qu'on ne maîtrise pas les dépenses de fonctionnement, au 012 les frais de personnel sont aussi maîtrisés, il n'y a pas eu d'embauche ; on s'attache également à ne pas trop augmenter l'endettement de la Ville, même en investissant de façon continue... »

-« Arriver à faire 400 000 € d'économies, c'est qu'il était vraiment urgent de resserrer la vis ! » s'exclame Monsieur DELSIGNE « à moins qu'il n'y ait des factures dans les tiroirs.. »

-« On est tenu par la trésorerie », intervient Monsieur le Maire, « je ne dis pas qu'on paie sous 15 jours, mais nos restes à réaliser sont sincères et le budget primitif 2012 sera dans la lignée de celui qu'on vient de réaliser. »

Madame DEZITTER passe ensuite à l'examen du compte administratif du Caméo. Celui-ci s'équilibre à l'aide du versement de la Ville qui couvre le déficit de 38 854,37 €. Les chiffres du compte de gestion du receveur sont identiques.

Compte administratif du centre Socio Culturel : « Depuis trois ans il y a un excédent qui grossit chaque année » indique Madame DEZITTER, ceci est dû au fait que certaines dépenses du CSC sont prises en charge par le budget de la Ville, nous allons nous attacher à corriger cela ».

- « On a intérêt à être performant et carré » poursuit Monsieur le Maire, « car on vit avec les financements de la CAF et du Conseil Général. Pour l'instant ils nous suivent mais on ne sait pas de quoi demain sera fait ».

- « Est-ce que l'on va voter les comptes administratifs et les comptes de gestion ? » s'enquiert Monsieur DELSIGNE.

Il lui est répondu positivement.

Monsieur le Maire quitte la séance et il est procédé aux votes :

- Le Compte Administratif 2011 de la Ville est adopté à l'unanimité moins 4 abstentions (Mmes MENET et LOUCIF, Mrs GHEZAL et DELSIGNE)

Le compte de gestion du Receveur est adopté à l'unanimité.

- Le Compte Administratif 2011 et le Compte de gestion du Caméo sont adoptés à l'unanimité.
- Le Compte Administratif 2011 et le Compte de gestion du Centre Socio Culturel sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire revient en séance, prend connaissance des votes et remercie Madame DEZITTER, Adjointe aux finances, aux services administratifs de la Mairie, ainsi qu'à tous les membres présents.

Subvention exceptionnelle au Moto Club de l'Avesnois

Monsieur le Maire expose que le Moto Club de l'Avesnois a souhaité réaliser des travaux d'amélioration du terrain de motocross mis à disposition par la Ville d'Avesnes.

Le Club demande l'aide de la Ville pour financer ces travaux. Cette aide, sous réserve de l'accord du Conseil Municipal, pourrait prendre la forme d'une « subvention exceptionnelle » de 5 000 € qui permettrait de régler immédiatement l'entreprise.

Cette « subvention » serait ensuite remboursée à la Ville par le Club d'ici à la fin de l'année.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Affaires immobilières

- Modification des limites territoriales Avesnes/Avesnelles

Monsieur le Maire rappelle que l'ancien terrain de camping municipal d'Avesnes-sur-Helpe, d'une superficie totale de 6 464 m² est la propriété exclusive de la Ville d'Avesnes-sur-Helpe mais il est implanté « à cheval » sur les communes d'Avesnes et d'Avesnelles, selon la répartition suivante :

- Parcelle AH 267 pour 1 124 m²
 - Parcelle AH 328 pour 2 262 m²
 - Parcelle A 1810 pour 3 078 m² sur la Commune d'Avesnelles
- } sur la commune d'Avesnes

Voici un an ou deux, la Ville avait été contactée par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale qui souhaitait construire un centre d'examens délocalisé et semblait intéressé par ce terrain. Afin de faciliter les demandes liées au traitement des différentes phases administratives indispensables à l'aboutissement du projet, la Ville

d'Avesnes avait alors sollicité de la Commune d'Avesnelles une modification des limites territoriales entre nos deux communes, modification ayant pour effet de faire passer les 3 078 m² de la parcelle A 1810 (Avesnelles), dans le territoire de la Commune d'Avesnes-sur-Helpe.

La Commune d'Avesnelles avait accepté de répondre favorablement à cette sollicitation et délibéré en ce sens le 30 Mars 2011.

Aujourd'hui le Centre Départemental de Gestion a abandonné son projet et l'on s'oriente vers la création, après révision du PLU, d'une petite zone résidentielle de « qualité ».

Il appartient donc au Conseil Municipal d'Avesnelles de délibérer de nouveau (en raison du changement de destination du terrain) et au Conseil Municipal d'Avesnes-sur-Helpe de délibérer également afin de déposer le dossier auprès de la Préfecture pour instruction.

-« Il y aura une enquête publique » ajoute Monsieur le Maire, « et ensuite nous ferons une révision du P.L.U., d'autres terrains seront concernés, notamment sur la zone de Bellefontaine ».

-« Je voudrais des précisions sur la « résidence de qualité » demande Monsieur DELSIGNE. « Est-ce que c'est la Ville qui sera Maître d'ouvrage ? »

-« Ça ne sera plus des logements sociaux » répond Monsieur le Maire, « il nous faudra trouver un promoteur ».

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur le projet de modification des limites territoriales avec Avesnelles (transfert des 3 078 m² de la parcelle A 1810 de la Commune d'Avesnelles vers la Commune d'Avesnes) et mandate Monsieur le Maire pour mener à bien toutes les démarches administratives liées à ce transfert.

- **Signature de baux emphytéotiques 79 avenue du Pont Rouge et 6/8 rue des Petits Degrés**

Monsieur le Maire rappelle que le 29 Septembre 2009, le Conseil Municipal avait pris deux délibérations autorisant la signature de baux emphytéotiques avec la S.A. d'H.L.M. L'Avesnoise, permettant la réhabilitation de l'immeuble 79 Avenue du pont Rouge d'une part, et des n°6 et 8 rue des petits Degrés d'autre part.

Ces immeubles ayant été démolis et non réhabilités, le notaire demande de nouvelles délibérations autorisant la signature de baux emphytéotiques permettant la construction (et non plus la réhabilitation) de deux logements sur chacun des deux sites.

Le conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

- **Travaux**

- **Aménagement du giratoire de la Rotonde**

Monsieur le Maire rappelle les soucis rencontrés avec les services de l'État, qui avaient leur mot à dire sur les travaux d'aménagement du giratoire de la Rotonde en raison de la présence de la RN2.

Ces soucis sont désormais réglés et le dossier est prêt : il y aura des travaux de compétence départementale et des travaux de compétence communale sur Avesnelles et sur Avesnes-sur-Helpe.

-« J'ai demandé à Rémi PAUVROS si le Conseil Général pouvait être maître d'œuvre et maître d'ouvrage pour l'ensemble de l'opération afin d'éviter d'avoir à monter deux dossiers » indique Monsieur le Maire. « C'est passé en Commission permanente le 21 Mai dernier ; nous aurons notre quote-part à payer et je négocierai avec le Conseil Général pour pouvoir régler sur plusieurs exercices. Les premiers travaux vont commencer fin Août avec le démontage des îlots, puis il y aura le démontage des feux et l'intervention des concessionnaires :ERDF, GRDF, SIAN-SIDEN, France Telecom etc... Ensuite fin Octobre, les travaux du Conseil Général proprement dits commenceront, pour une durée de 5 mois environ. Il n'y aura pas d'itinéraire de déviation et il y aura donc sûrement des files d'attente. Après, il y aura l'autre giratoire en haut de l'Avenue du Pont Rouge, quand les 2 immeubles restants auront été acquis par le Département. A terme, on y gagnera en fluidité de la circulation » assure Monsieur le Maire.

Celui-ci demande ensuite au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Département, ce qui lui est accordé à l'unanimité.

- **Entretien des toitures de la Collégiale :**

Monsieur le Maire rappelle la restauration totale des toitures de la Collégiale, intervenue il y a une dizaine d'années : « Nous n'étions pas maître d'ouvrage » indique-t-il, « mais nous avons tout de même financé 32% sur un total de 12 millions de francs. Aujourd'hui il conviendrait de penser à la réhabilitation de l'intérieur avec le concours financier de l'Etat et du Département. Une étude complète devra être faite par un bureau d'études spécialisé et un programme de travaux sera établi sur un minimum de 10 ans. Entre-temps Monsieur l'Abbé avait signalé la présence d'un champignon sur la charpente ; nous sommes allés sur place avec les services du Conseil Général et de la DRAC et ceux-ci ont préconisé un entretien régulier. Nous avons un devis pour un premier entretien, d'un montant de 10 764 € TTC qui peut-être subventionné à 80%.

Ce devis comprend :

- Nettoyage des gouttières, descentes et autres évacuations d'eau
- Elimination des plantes, des gros encrassements sur la surface et en particulier sur les coins et bords, sur les contreforts
- Vérification des raccords et finitions de la couverture
- Remplacement des matériaux défectueux de la toiture

- Contrôle et entretien de la protection de la surface de la couverture
- Réparation de la maçonnerie instable
- Vérification de la charpente quant à une infestation parasitaire et à de la pourriture
- Contrôle des joints d'étanchéité des éléments en zinc
- Vérification de l'accès, des crochets et des arrêts de neige ainsi que des autres composantes

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter la DRAC afin d'obtenir ces 80% de subvention, ce qui est accepté à l'unanimité.

Pour la suite, l'entretien sera entièrement à charge communale.

- **Embellissement des façades :**

Trois dossiers de demande de subvention sont présentés au titre de l'opération d'embellissement des façades.

Ces dossiers ont été préalablement examinés par Madame l'Architecte des Bâtiments de France.

Celui de Monsieur PELLEZ dépasse 16 000 € (plafond de travaux autorisé) ; les montants des participations communales et départementales sont donc calculés sur ce plafond.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider ces dossiers et leur plan de financement.

<i>Propriétaire</i>	<i>Immeuble concerné par l'opération</i>	<i>Coût total H.T.</i>	<i>Participation communale</i>	<i>Participation CG</i>	<i>Solde propriétaire</i>
Mr PELLEZ Jérôme	33 Chemin Saint Liénard 59440 Bas-Lieu	16 860,00	1 600,00	4 800,00	10 460,00
SARL Mômes et compagnie	30 Place du Général Leclerc	2 909,52	290,95	872,86	1 745,71
Madame DELWAIDE	20 rue Tassin	8 005,00	800,50	2 401,50	803,00
TOTAUX		27 774,52	2691,452	8 074,356	17 008,712

Ces trois dossiers portent à 133 le nombre de dossiers déjà déposés au titre de l'opération « embellissement des façades », depuis sa mise en place début 2006.

Pour une dizaine d'entre eux, les travaux sont en cours.

Hormis ces derniers, la commune a déjà dépensé 172 130,95 € en faveur de l'opération qui a engendré 1 973 102 € de dépenses (principalement couverture, menuiseries, maçonnerie).

Madame MENET demande où se trouve l'immeuble de Monsieur PELLEZ (Bas-Lieu ?)
-« Je l'ignore, on vous le dira la prochaine fois » répond Monsieur le Maire.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces trois dossiers et leur plan de financement.

- **Affaires Culturelles :**

- Dossier numérisation du Caméo :

Madame RANSON présente le dossier :

Le 31 Mai dernier, un dossier de demande de subvention pour le passage en numérique des deux salles du Cinéma Le Caméo a été déposé auprès du Conseil Régional.

Il faut savoir en effet que, dans un avenir très proche, les films ne seront plus distribués que sur support numérique. Dans ces conditions nous sommes placés devant une alternative : ou nous nous adaptons ou nous fermons.

La démarche engagée est donc de rechercher le maximum de financement et ensuite de prendre la décision.

Le dossier déposé auprès de la Région fait état d'un montant prévisionnel de dépenses de 146 524 € HT et le plan de financement théorique a été présenté comme suit :

Dépenses		Recettes	
Equipement numérique des 2 cabines de projection		Fonds propres	26 451 €
Equipement en 3D du Caméo 1		Subvention Région Nord Pas de Calais	33 354 €
Climatisation des 2 cabines		Subvention CNC	86 719 €
Tout compris	146 524 € H.T.	Total	146 524 €

Monsieur le Maire explique ensuite qu'afin de poursuivre le montage du dossier, il est nécessaire de prendre plusieurs délibérations :

- 1 délibération relative à la décision de numérisation du Caméo
- 1 délibération pour
 - Solliciter des subventions publiques (Conseil Régional, Conseil Général, CNC-aide spécifique à la numérisation via Cinenum, Union Européenne)
 - Autoriser la collectivité à percevoir des contributions financières privées (les contributions à la transition numérique) destinées à un investissement public.
 - Mandater l'association **Cinemascope** et contractualiser avec elle afin qu'elle négocie et collecte, au nom de son établissement cinématographique, les contributions à la transition numérique (distributeurs, fournisseurs de programmes audiovisuels, multimédia et publicité, etc...)
- 1 délibération pour adhérer à l'association **Cinemascope**

- 1 délibération relative à la représentation de la collectivité publique au sein de l'association **Cinemascop**

Monsieur le Maire ajoute « Qu'on en est au stade des demandes de subventions, on n'autorise pas les travaux pour le moment. On va envoyer les dossiers et après seulement on reviendra devant le Conseil Municipal qui décidera si on fait ou non. Il faut savoir qu'un projecteur 35 mm ça dure 35/40 ans, un projecteur numérique c'est 10 ans...donc il y a à réfléchir...Il faudra faire revivre le Caméo qui en en baisse et se demander pourquoi ? Peut-être y-a-t-il des raisons internes ... ? »

-« Il y a eu unanimité pour le passage au numérique » intervient Monsieur DELSIGNE, « si on perd le cinéma c'est grave, il faut absolument le conserver, peut-être en changeant de mode de gestion, délégation de service public ? il faudrait aussi revoir l'animation ... ».

-« On est en contact avec Hirson pour éventuellement changer de mode de gestion » confirme Monsieur le Maire. « Au niveau du financement du CNC, il y a une part fixe et le reste est versé au fur et à mesure, il y aura donc une avance de trésorerie à prévoir » ajouta-t-il.

Finalement les 4 délibérations proposées sont acceptées à l'unanimité.

- Personnel municipal :

- Tableau des emplois permanents

Monsieur le Maire indique qu'afin de permettre la nomination des agents qui ont fait l'objet d'une proposition d'avancement au titre de la promotion interne (ces avancements sont soumis à l'accord de la Commission administrative Paritaire), il y a lieu de prévoir la création de :

- 2 postes de rédacteurs
- 1 poste de technicien

Il y a lieu également d'autoriser :

- la transformation d'un demi-poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe en poste d'adjoint technique à temps non complet (29H/semaine) au 01/07/2012
- la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (20H/semaine) au 15/09/2012

Ceci dans le cadre de la réorganisation du service de restauration scolaire.

-« On peut déjà enlever le poste de technicien » précise de Monsieur le Maire, « la promotion envisagée n'a pas été acceptée par la Commission Administrative Paritaire. Concernant la restauration scolaire, le régisseur actuel prend sa retraite au 1^{er} août, son départ donne lieu à la transformation d'un demi-poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe en poste à temps non complet (29H/semaine), et à la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (20H/semaine) ».

-« Concernant les rédacteurs, ce sont des promotions à l'ancienneté ? » s'enquiert Madame MENET.
« Oui, mais ça n'est pas une certitude » répond Monsieur le Maire.

Ces créations de postes sont acceptées à l'unanimité.

- Administration Générale

- Procédure de rappel à l'ordre : Monsieur le Maire présente et commente le document remis au Conseil Municipal.
« Cette procédure concerne les petits débits », précise-t-il, « c'est une mesure de prévention avant la répression, et ça ne concerne pas que les mineurs ».
- « Auparavant la loi prévoyait une saisine de services sociaux , un suivi des familles » intervient Madame MENET « Là ça va être difficile de faire autorité constante. Des gens m'interpellent régulièrement pour des faits de délinquance : des jeunes trainent, boivent de l'alcool, commettent des incivilités, c'est de plus en plus fréquent. La justice est souvent interpellée, parfois sans suite. Si nous prenons ça en main, est-ce que ça ne va pas être compliqué pour nous ? Est-ce que cela va résoudre le problème ? »
- « Il faut remettre en place l'autorité du maire » répond Monsieur le Maire. « On a déjà fait des rappels à l'ordre, là on le fait avec le Procureur, ils seront obligés de venir, même si ce n'est qu'un rappel à l'ordre. Je prends un risque en faisant cela ; les gendarmes font leur boulot, mais quand ils sont partis, ça recommence. Après le rappel à l'ordre la Justice interviendra. Le Procureur Befy s'est engagé.

Enfin, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la signature du protocole relatif à la mise en place de la procédure de rappel à l'ordre.

- Questions diverses

- **Vol au Caméo en 2010. Décharge de responsabilité du régisseur**

Monsieur le Maire rappelle qu'en juin 2010, un vol avec effraction a été commis au Cinéma Le Caméo. Les auteurs ont été appréhendés, et le régisseur a demandé une décharge de responsabilité et une remise gracieuse.

Cette demande devait faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal qui n'a jamais été prise. Afin de régulariser le dossier auprès de la Trésorerie Générale, il est demandé au Conseil Municipal de ratifier l'accord sur cette demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.

Pour extrait conforme
Le Maire

A. POYART